



Association Française  
des directeurs  
de la photographie  
Cinématographique

## Communiqué de l'AFC

L'AFC tient à réitérer son soutien à l'extension de la seule convention collective validée aujourd'hui : celle signée entre les syndicats d'ouvriers et de techniciens (SNPTCT, SPIAC-CGT, SFR-CGT, CFTC et CFE- CGC) et le syndicat de producteurs API.

Nous regrettons que les autres syndicats de producteurs aient attendu plus de huit années avant de se manifester pour participer à la rédaction complexe de ce texte.

Cette politique de la chaise vide a pour conséquence le climat délétère que nous connaissons actuellement et qui met à mal la solidarité indéfectible entre les techniciens, les réalisateurs et les producteurs. Nous sommes conscients que les négociations à venir porteront essentiellement sur les clauses qui permettront à certains films de se faire en dérogeant aux termes de cette convention.

Quelques remarques à ce sujet :

- Nous réfutons l'amalgame qui a pu être fait entre l'ambition artistique des films et leur sous-financement. La « diversité » n'est pas l'apanage des « films pauvres ».
- Certains projets s'accommodent très bien d'un petit budget et ne sont pas pour autant sous-financés. Ils doivent se faire avec des salaires normaux.
- Nous pensons que, dans le cas d'une dérogation à l'application de la convention collective, certaines garanties doivent être fournies aux salariés du film quant à la répartition équitable des efforts financiers.
- Certains minimums syndicaux sont déjà si bas qu'ils ne peuvent supporter aucune amputation.
- Nous craignons enfin un « effet de seuil » qui fera basculer beaucoup de films juste en deçà du budget limite de cette dérogation...

Toute dérogation sera affaire de morale. Il faudra donc impérativement que les négociateurs qui décideront du champ d'application de cette convention collective définissent les outils qui nous préserveront de possibles excès.

L'AFC